

PV Conseil de faculté à destination du CI
Jeudi 16 avril 2026 de 14h15 à 17h00 18h05
Salle 2227 – Géopolis

1. Adoption de l'ordre du jour

Le corps professoral propose de repousser le vote du règlement sur le doctorat (comité de thèse) au point g5. Le Décanat suggère de maintenir la présentation et la discussion sur ce point.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2026 (annexe)

Le PV est accepté (35 oui, 3 non, 1 abstention) après une correction proposée par Nicky Le Feuvre à propos du poste de MER en socio-politique :

“la préférence de la Commission s’est sans hésitation portée sur la candidature d’A. Dafflon” devenant

“la préférence **du président** de la Commission s’est sans hésitation portée sur la candidature d’A. Dafflon”

3. Communications

a. Du Décanat

Nombreuses communications, parmi lesquelles :

- Le prochain Conseil de Faculté du 28 mai est annulé, faute d’ordre du jour.
- SSP remporte les 3 premiers prix à « ma thèse en 180’
- la conférence DHC de Laura Nota le jeudi 28 mai 2026
- les derniers financements FNS obtenus (Olivier Fillieule, Pierre Eichenberger, Nicolas Sommet) et l’indication que plusieurs autres projets sont allés presque jusqu’au bout, en perdant au tirage au sort.
- La journée de la recherche le 30 avril 2026
- Les résultats de l’enquête « Comment allez-vous » sur le moral, la santé, la charge de travail, l’utilisation de l’IA, etc. pour les étudiants sont présentés et commentés.
- La journée de l’enseignement de la faculté (29 octobre 2026) aura notamment une conférence de Rudolf Mahrer, directeur du programme SHS à l’EPFL, et linguiste à l’Unil, qui donne un cours sur « écrire et penser avec les IA génératives »

D’intérêt particulier est la **Directive 0.4** de la Direction sur la protection de l’intégrité personnelle au sein de la communauté universitaire, que chacun·e devrait lire. Elle définit les attentes entre membres de la communauté de l’Unil (y compris en ligne), sur ce qui constitue des comportements prohibés, et ce qui constitue des devoirs et obligations. Pour la première fois dans notre institution sont définis la violation des droits de la personnalité, le harcèlement psychologique, le harcèlement sexuel, la discrimination, le mobbing, l’abus de pouvoir, l’incivilité. Les devoirs et obligations des témoins et des cadres sont également définis, y compris dans le cadre des enseignements, où les membres du corps enseignant doivent veiller à l’intégrité de tou·te·s, et signaler tout comportement prohibé au Décanat. Les sanctions sont également définies.

b. Des autres corps

Les étudiant·e·x·s mentionnent une enquête à venir de la FAE sur les conditions de vie des étudiant·e·x·s.

Des difficultés financières rencontrées dans la filière de science du mouvement et du sport concernant certaines dépenses obligatoires lourdes dans certains sports (camps de ski, équipement en hockey, etc.) et qui occasionnent difficultés voire abandons sont évoquées. La possibilité d'avancer ou de couvrir tout ou partie de ces frais est suggérée. Une réponse leur est promise au prochain Conseil de Fac

4. Élection des Commissions permanentes

Dans la commission de planification, Mounia Bennani-Chraïbi (Prof IEP) est remplacée par Eva Green (Prof IP), et Loïc Riom (ass. dipl. ISS) est remplacé par David Raccaud (ass. dipl. IEP).

39 oui, 0 non, 1 abstention

5. Approbation des Règlements

- a. Règlement sur le bachelor en psychologie**
- b. Règlement sur le master en psychologie**
- c. Règlement sur les mineures**

Le Décanat présente le projet de durcissement des conditions de réussite dans le bachelor et le master en psychologie, dans le but de réguler les effectifs des étudiant·es, préparé et validé par la CE de psychologie et la CA de la faculté :

- suppression de la possibilité d'obtenir des crédits négatifs en propédeutique (vs. 6 crédits négatifs possibles jusqu'à présent).
- Possibilité d'avoir 6 crédits négatifs (sans note éliminatoire) en 2e partie de bachelor (vs 12 crédits jusqu'à présent)
- Possibilité d'avoir 6 crédits négatifs (sans note éliminatoire) en master (vs 12 jusqu'à présent)
- L'accès au demi-point de faveur est maintenu (une seule fois durant le cursus complet d'études).
- Application des mêmes règles pour la mineure en psychologie

Les étudiant·e·x·s souhaitent trouver une solution avec le Conseil. Mais la proposition qui est faite leur paraît inadaptée. Cela crée des inégalités des conditions de réussite entre filières. De plus, une formation entièrement en QCM ne leur paraît pas adaptée à des professions requérant écoute et qualités humaines. Iels déplorent le caractère précipité de la démarche, et les mauvaises solutions choisies. Propositions d'alternatives : analyser les effets réels des nouveaux plans d'études d'abord avec installation d'évaluations mixtes. Iels appellent à rejeter les modifications.

La direction de l'IP rejette le terme de précipité, alors qu'il y a eu un long processus, avec groupes de travail, bureau de la CE, imposition du vice-recteur enseignement, etc. Elle rappelle les conditions d'accroissement des étudiant·es : +50% en 10ans, +13% pour le master juste cette année. Un tiers des mémoires sont gérés en dehors des enseignants de la filière (ISS, charges de cours, etc.). Les mémoires individuels ont disparu depuis longtemps, et il y a lutte pour ne pas passer à des mémoires à 3 ou 4 ; les travaux se font toujours en groupe, etc. Sur le terrain, l'Association vaudoise de psychologues et d'autres partenaires (CHUV, etc.) déplorent la trop grande quantité de psychologues formés, ce qui pose des problèmes et

notamment une dégradation des conditions de travail. Pour le PAT, cela fait 8000 copies d'examens à organiser, avec pour conséquences de devoir donner les questions à la 7^e semaine de cours, etc.

Pour le CI, Manon Chollet demande des précisions : quelles alternatives ont été envisagées ? Combien d'étudiant·es sont concernés par ces crédits négatifs ? Quel impact est attendu par ces mesures. Nous n'obtenons pas de réponse à ces deux dernières questions.

Une discussion animée se poursuit entre prof·es et étudiant·e·x·s. Sur la proposition de ces derniers, le Décanat suggère de séparer le vote du bachelor entre propédeutique et 2^e partie du bachelor.

Les modifications sur le bachelor en psychologie (propédeutique) sont acceptées (22 oui, 14 non, 4 abst.)

Pour le bachelor en psychologie (2^e partie) : 21 oui, 16 non, 3 abst.

Pour le master en psychologie : 21 oui, 15 non, 3 abst.

Pour la mineure en psychologie : 22 oui, 14 non, 3 abst.

d. Règlement sur le bachelor en sciences du mouvement et du sport (suppression de choix de mineures à l'UNIGE)

Le choix de mineures à l'UNIGE générerait une complexité tant à l'Unil qu'à l'Unige, d'où la proposition de les supprimer.

30 oui, 4 non, 6 abst.

e. Règlement sur le master en science politique (ajout possibilité de co-direction de mémoire pour les 1ers·ères assistants)

Cette possibilité avait été acceptée par les 3 autres filières. L'IEP avait souhaité plus de temps pour en discuter, ce qui est désormais fait.

31 oui, 5 non, 3 abst.

f. Règlement sur le MAS en psychothérapie psychanalytique conjoint avec l'UNIGE

Révision pour ajouter un comité d'admission et reconfigurer certaines compétences des comités de filière, révision des articles qui décrivent les conditions et la procédure d'admission, et l'évaluation des connaissances et compétences des participant·es, enfin adoption de l'écriture inclusive. Ce MAS est un ornithorynque (par exemple avec 14 comités), qu'il faudra encore réformer. Cette révision déjà ambitieuse de 45 pages sur laquelle nous nous prononçons ne formera qu'un préavis parmi 3 autres. Et il restera des chantiers pour la suite (comme par exemple les 500 heures de travail individuel non créditées).

32 oui, 4 non, 4 abst.

g. Règlement sur l'obtention du grade de doctorat au sein de la Faculté des sciences sociales et politiques

La vice-doyenne Joëlle Darwiche présente le projet de comités de thèse, dont les réflexions ont commencé à la rentrée 2024, avec notamment une présentation aux directions d'Instituts,

puis une enquête auprès des doctorants (133 répondantes sur 307), et une présentation plus avancée aux DI, puis échange avec le CI et l'ACISSP.

Ce qui fonctionne bien actuellement : dépôt de projet de thèse après 8 mois, existence d'un colloque privé avant la soutenance publique, et ressources institutionnelles à disposition des doctorant·es (graduate campus, entretiens comment ça va).

Points d'amélioration : évaluation du projet de thèse par la CRech (parfois hors champ, feedback parfois peu pertinents), diversité de cultures d'encadrement comme source de disparités, faible structuration de la culture collaborative entre direction de thèse et d'autres scientifiques dans le suivi des thèses.

Le projet : développer une culture d'accompagnement scientifique plus collaborative, avec une structure légère.

Quelques statistiques et données de l'enquête : Nombre stable d'inscription 300 à 330. Entre 35 et 45 thèses sont délivrées chaque année. Depuis 2022, 54 exmatriculations (37 externes, 16 doctorants sous contrat d'assistantat, 1 doctorant FNS). Configuration d'encadrement des thèses : 54% d'un directeur, 42% une co-direction, 4% co-tutelle. 3/96 ont un comité de thèse. La fréquence du suivi varie (d'une fois par semaine, ou qqs fois par mois à une fois par année). Les FNS sont plus encadrés, puis les assistant·es diplômé·es, puis les doctorant·es externes. Les enseignants participent à des co-supervisions et recommandent de le faire plus que l'inverse.

Le projet :

- Instauration d'un comité de thèse constitué de minimum 3 personnes (direction de thèse et deux membres internes ou externes)
- Le comité de thèse évalue le projet de thèse (dépôt après 8 mois) dans les 10 mois (sur la base d'une grille d'évaluation)
- Le comité se réunit 1x/an minimum, la direction de thèse et le doctorant·e signent un formulaire d'engagement à respecter le dispositif
- Un·e membre additionnel·le, ne faisant pas partie du comité de thèse, pour le colloque et la soutenance (jury de thèse)
- La soutenance publique est présidée par le ou la membre interne SSP
- La Commission de la recherche valide la composition du comité de thèse (et du jury) et arbitre en cas de difficultés ou conflit

Le comité de thèse peut évoluer selon les besoins. Les premiers assistants pourraient être membres du comité de thèse. Le règlement est volontairement léger et souple.

Quelques clarifications sont amenées, notamment sur le fait que les premiers assistants peuvent être membre surnuméraire interne du jury de thèse.

Pour le CI, François Allisson interpelle le corps professoral sur les raisons qui les ont amené à considérer le projet comme non abouti, nécessitant de repousser le vote sur ce règlement.

Ce dernier répond, par plusieurs voix, qu'il n'y a pas de position homogène sur la question. Mais deux points semblent poser question :

- au moment des constitutions des jurys, on met toujours deux externes, pour éviter le risque qu'en cas de défaut de présence de l'un, la soutenance doive être annulée avec toute la famille présente. Et la commission de la recherche demande souvent un

deuxième membre externe. Pourquoi alors ne pas modifier le règlement sur les pratiques.

- Deuxième point : le rôle de représentant du Décanat dans le jury est amené à disparaître dans ce projet, ce qui pose problème à une partie du corps professoral, qui voit dans ce rôle plus qu'une charge, mais un rôle symbolique de représentant de la faculté et d'incarnation de l'autorité du grade, un rôle pratique et de garant réglementaire (notamment pour comprendre les formulaires de prix, etc.), un rôle de représentation en rencontrant des personnes d'autres institutions, et pour permettre aux membres du décanat d'avoir une vue d'ensemble sur ce qui se passe dans la diversité de la recherche de la faculté. L'aspect pratique défendu de pouvoir fixer une date immédiatement lors du colloque ne leur paraît pas contrebalancer ces avantages.

Quelques discussions ont lieu. Des craintes proviennent de l'ISSUL sur le nombre de comités de thèses que cela pourrait représenter par enseignant.

Le Décanat suggère néanmoins de voter. Un amendement est alors proposé par Nicky Le Feuvre pour retirer du projet initial la disparition du membre du décanat (art. 22).

On vote le projet avec l'amendement Nicky Le Feuvre : 21 oui, 9 non, 7 abst.

On vote ensuite le projet du Décanat : 13 oui, 12 non, 12 abst.

La procédure de vote est compliquée. On vote donc à nouveau entre la version amendée (A), la version Décanat (B) ou abstention (C): 13 A, 11 B, 14 C.

C'est donc la version amendée qui est validée par le Conseil de Faculté.

Les comités de thèses seront introduits, et le Décanat (ou Directions d'Instituts) continuera de s'occuper de la présidence des soutenances.

h. Règlement sur les Commissions permanentes (Règlement sur la Commission de la recherche)

Re-répartition des responsabilités entre commission de la recherche et comité de thèse, suite au règlement accepté au point précédent.

19 oui, 7 non, 6 abst.

i. Règlement de Doctorat en Psychologie Sociale des Universités de Genève et de Lausanne

Intégration d'un comité de thèse dans ce règlement de doctorat inter-universitaire, qui pourra alors se référer au règlement nouvellement adopté au point g de cette séance

20 oui, 2 non, 7 abst.

Les étudiant·e·x·s doivent quitter la salle pour une autre réunion ; l'heure prévue par le présent conseil étant terminée depuis un moment.

A partir du point suivant, la séance a lieu en his-clos.

6. Nomination de Nicolas Sommet comme Prof. assistant boursier (annexes)

22 oui, 1 non, 0 abst.

7. Élection de la direction de l'IEP

Élection de Martino Maggetti comme Directeur de l'IEP (dans l'esprit une « suppléance » pour l'automne 2026 ; et une autre pour le printemps 2027 sera votée lors d'un autre conseil), pendant un sabbatique de l'actuelle Directrice de l'IEP, Janick Schaufelbuehl.

21 oui, 0 non, 0 abst.

8. Approbation du rapport de la Commission de Planification (annexes)

Le rapport de la commission de planification est validé : 25 oui, 0 non, 0 abst.

Le profil du poste MER1 en statistique appliquées aux sciences du sport à 80% (ISSUL) est validé.

Le profil du poste de Prof. Ass. en PTC ou Prof. Ass. à 100% (ISSUL) est validé, avec une légère modification (explicitier le non-profilage du poste en psychologie/histoire du sport).

9. Approbation des compositions de commission

- a. Commission de recrutement d'un·e MER1 en statistiques appliquées au Sport (ISSUL) (sous réserve retour direction)**
Emmanuel Bayle (Présidence) ; membres internes : Audrey Bürki (IP), Markus Lang (ISSUL), Mégane Böllenrücher (représentante CI, IP) ; membre externe : Jean-Pierre Bresciani (Université de Fribourg)

Approuvé : 20 oui, 0 non, 1 abst

- b. Commission de recrutement d'un·e PAST en PTC ou PAS en sciences sociales en éducation par le sport (ISSUL) (sous réserve retour direction)**
Emmanuel Bayle (Présidence) ; membres internes : Nicolas Margas (ISSUL), Lucie Schoch (ISSUL), Gaële Goastellec (ISS), Anatolia Batruch (représentante CI, ISS), --- (représentant·e CE) ; membres externes : Aïna Chalabaev (Université de Grenoble), Bastien Soulé (Université Lyon 1)

Approuvé : 22 oui, 0 non, 0 abst.

10. Rapports des commissions de nomination (annexes)

Rappels utiles pour le CI :

- il y a un quota de 10% max de profs. titulaires parmi les profs, et notre faculté approche bientôt des 10%, mais la direction de l'Unil peut accorder des exceptions.
- Le mandat d'un prof. titulaire dure 5 ans, et peut être renouvelé

- a. Attribution du titre de professeur titulaire Philippe Gonzalez**

Approuvé : 17 oui, 1 non, 0 abst.

- b. Attribution du titre de professeur titulaire Olivier Voirol**

Approuvé : 17 oui, 1 non, 1 abst.

c. Attribution du titre de professeure titulaire Roberta Antonini Philippe

Approuvé : 19 oui, 1 non, 0 abst.

11. Propositions individuelles et divers

Les étudiant·e·x·s, avant de sortir pour une autre réunion vers 17h25 (soit entre le point 5 et 6 de l'ordre du jour), demandent à ce que les étudiant·e·x·s qui sont déjà inscrits et qui vont s'inscrire au bachelor et master de psychologie soient avertir au plus vite des changements réglementaires, ce qui est difficile, répond le Décanat, étant donné que le vote d'aujourd'hui doit d'abord être validé par la Direction de l'Unil avant de pouvoir être communiquée, ce qui sera donc fait, mais pas aussi vite que souhaité.